



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

31/07/2012

Dossier complet le :

14/08/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0026

1. Intitulé du projet

Création de la ZAC des Fontaines située sur le territoire de Mézières-sur-Seine(78).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE MEZIERES SUR SEINE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

BLEVIN PIERRE, MAIRE

RCS / SIRET

247 804 020 000 14

Forme juridique

MAIRIE

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Le projet d'aménagement a pour objectif de constituer un ensemble aménagé s'étendant sur une surface globale d'environ 36 200 m ² de SHON pour un terrain d'assiette de près de 8 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet d'aménagement de la ZAC a pour objectif de constituer un ensemble aménagé sur une surface globale d'environ 36 200 m² de SHON, composé d'un ensemble pour personnes âgées, de logements diversifiés (dont 30 % de logements sociaux et 6 % de logements intermédiaires) et d'équipements, services et/ou commerces de proximité. Le terrain d'assiette de ce projet s'étend sur près de 8 hectares.

4.2 Objectifs du projet

Pour la municipalité de Mézières-sur-Seine, l'objectif de ce projet est de diversifier l'offre résidentielle et de services de la commune pour répondre aux différents besoins et demandes identifiées à court, moyen et long termes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet porte sur le programme suivant : un ensemble pour personnes âgées comprenant des hébergements et des services adaptés, des logements diversifiés pour renforcer les possibilités d'un parcours résidentiel à travers un large éventail de logements, adaptés aux besoins des ménages et satisfaire aux obligations légales, des équipements, services et/ou commerces de proximité comprenant notamment le centre d'action sociale, un relais assistante maternelle, une extension de la maison des associations et des aires de jeux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération s'inscrit dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme, menée en partenariat avec l'ADEME, ayant pour objectif de favoriser la qualité environnementale.

Cette opération s'appuie sur : des formes urbaines variées et intégrées au site, un schéma de circulation et de desserte accordant une grande place aux circulations douces, aux usages de déplacements alternatifs à la voiture et à une gestion intégrée du stationnement, une limitation des rejets des eaux dans les réseaux publics autour d'une mise en scène du parcours de l'Eau, des espaces publics, des espaces verts, de jeux ou de loisirs assurant l'ouverture vers la forêt et préservation de la biodiversité, une recherche de solutions énergétiques économes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de création de ZAC, et à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Il nécessitera également une mise compatibilité entre l'actuel POS et le futur PLU.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre de la procédure de création de la ZAC des Fontaines.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet : 36 200 m ² de SHON, 8 ha environ d'assiette globale du projet Vocation des espaces : 6 500 m ² d'un ensemble pour personnes âgées, 26 700 m ² de logements diversifiés, dont 30 % de la surface bâtie en logements sociaux et 6 % en logements intermédiaires, 3 000 m ² de surface de plancher en équipements, services et/ou commerces.	

4.6 Localisation du projet

Adresse

L'emprise du projet de la ZAC des Fontaines se situe entre la rue Nationale de Mézières-sur-Seine (78970) et la lisière du bois, à l'ouest de la rue de Chauffour.

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°47'46.3"E Lat. 48°57'32.6"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

/

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? /

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site retenu pour accueillir la ZAC des Fontaines, très anthropisé, est marqué à la fois par la présence de parcelles relativement abandonnées et en fermeture (friches, fourrés et ronciers), mais également de prairies, vergers et jardins portagés particuliers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mézières-sur-Seine est actuellement en cours d'élaboration. Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1991 constitue donc toujours le document d'urbanisme opposable réglementant la vocation des sols sur l'emprise de la ZAC des Fontaines. Ce document n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'emprise à aménager se situe en zone 2NA et 2NA-UE (zone à vocation d'urbanisation future, permettant un développement urbain dans le cadre d'un projet d'aménagement à définir) du plan de zonage

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département des Yvelines en cours d'élaboration.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise approuvé le 30 juin 2007 : l'emprise de la ZAC des Fontaines se situe en dehors des secteurs d'aléas définis dans le cadre du PPRI.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) de l'établissement TOTAL (commune de Gargenville), approuvé le 15 juin 2009 : l'emprise de la ZAC des Fontaines ne se situe pas au sein du périmètre d'application du PPRT défini autour de cet établissement.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet s'inscrit dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux du département des Yvelines définie au regard de la nappe de l'Albien.

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Protection Spéciale FR1102013 « Carrière de Guerville » située à 750 m à l'ouest de l'emprise de la ZAC
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la ZAC des Fontaines se situe au sein du périmètre de protection du monument historique classé (rayon de 500 m) de l'église Saint-Nicolas (bourg de Mézières-sur-Seine).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de la ZAC des Fontaines ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface. Il en revanche va générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune afin d'alimenter les nouvelles constructions.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraine. La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'une attention particulière, précisée dans le cadre du dossier loi sur l'eau, sur les principes d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de terrassements, et d'une façon plus générale, de l'aménagement de la ZAC, vont nécessairement générer le déblaiement de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de sa connexion directe avec le bois des Fondis, le site du projet joue un rôle dans la trame verte et bleue locale (rôle de réservoir de biodiversité et de corridor écologique). Au regard des espèces identifiées lors des prospections du site, le projet de ZAC est susceptible d'entraîner des perturbations et dégradations sur la biodiversité locale.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'interceptant aucun périmètre de protection ou zone naturelle sensible, la ZAC des Fontaines n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulières énumérées au 5.2 du formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la ZAC va engendrer une consommation d'espaces naturels et agricoles (friches, fourrés, prairies), souvent en déprise, et d'espaces semi-naturels de type jardins et vergers.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remontée de nappes : sensibilité très faible à sub-affleurante selon les secteurs de l'emprise Séisme : risque très faible (niveau 1)	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de la ZAC des Fontaines, à vocation d'habitat et d'activités tertiaires, n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier de construction (impact temporaire). L'emprise de la ZAC est concernée par des nuisances sonores identifiées : elle se situe en effet dans la zone d'influence sonore de l'autoroute A13 (niveau sonore compris entre 55 et 65 dB(A) selon les secteurs de la ZAC), et dans la zone d'influence de la voie ferrée.	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de la ZAC des Fontaines n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier de construction (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L'éclairage du site sera limité au strict nécessaire afin d'assurer un déplacement aisé et sécurisé des piétons sur l'emprise de la ZAC en période nocturne. Un éclairage modéré et dirigé vers le sol sera privilégié afin de ne pas porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter les abords du site, et en particulier à proximité de la lisière forestière.
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZAC des Fontaines, qui fera l'objet des raccordements nécessaires aux différents réseaux, n'est pas de nature à générer des rejets hydrauliques dans le milieu naturel.
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (déchets ménagers, eaux usées domestiques et des activités tertiaires). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la ZAC des Fontaines va engendrer une modification des activités humaines sur cette emprise, puisque des espaces jardinés, naturels ou semi-naturels vont faire l'objet d'une urbanisation.	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

/

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des enjeux environnementaux identifiés sur ce territoire et ses abords, il peut paraître opportun que le projet de création de la ZAC des Fontaines fasse l'objet d'une étude d'impact.

Toutefois, il est à noter que la municipalité a fait le choix d'inscrire son projet dans le respect des préoccupations environnementales du territoire de Mézières-sur-Seine, notamment en engageant une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme et une réelle concertation du public dans l'élaboration de son projet. Cette démarche implique une prise en compte des sensibilités et impératifs environnementaux en amont du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un document reprenant l'ensemble de la nomenclature du présent formulaire et permettant d'apporter des réponses argumentées, illustrées et plus développées. Ce document atteste de la recherche approfondie mise en œuvre dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas.

Ce document est-lui-même complété par des annexes volontaires, à savoir :

- Occupation du sol d'après les prospections de terrain,
- Plan de zonage d'urbanisme de Mézières-sur-Seine,
- Sites naturels sensibles et Pré-localisation des zones humides,
- Sites BASIAS identifiés,
- Sites inscrits et sites classés et Monuments historiques,
- Occupation du sol d'après la nomenclature Corine Land Cover,
- Aléa retrait-gonflement des argiles,
- Risque de remontées de nappes.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



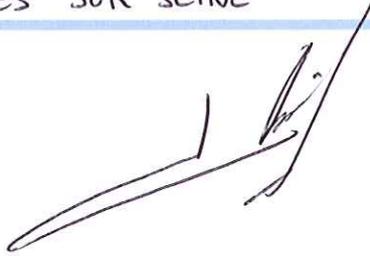
Fait à

MEZIERES SUR SEINE

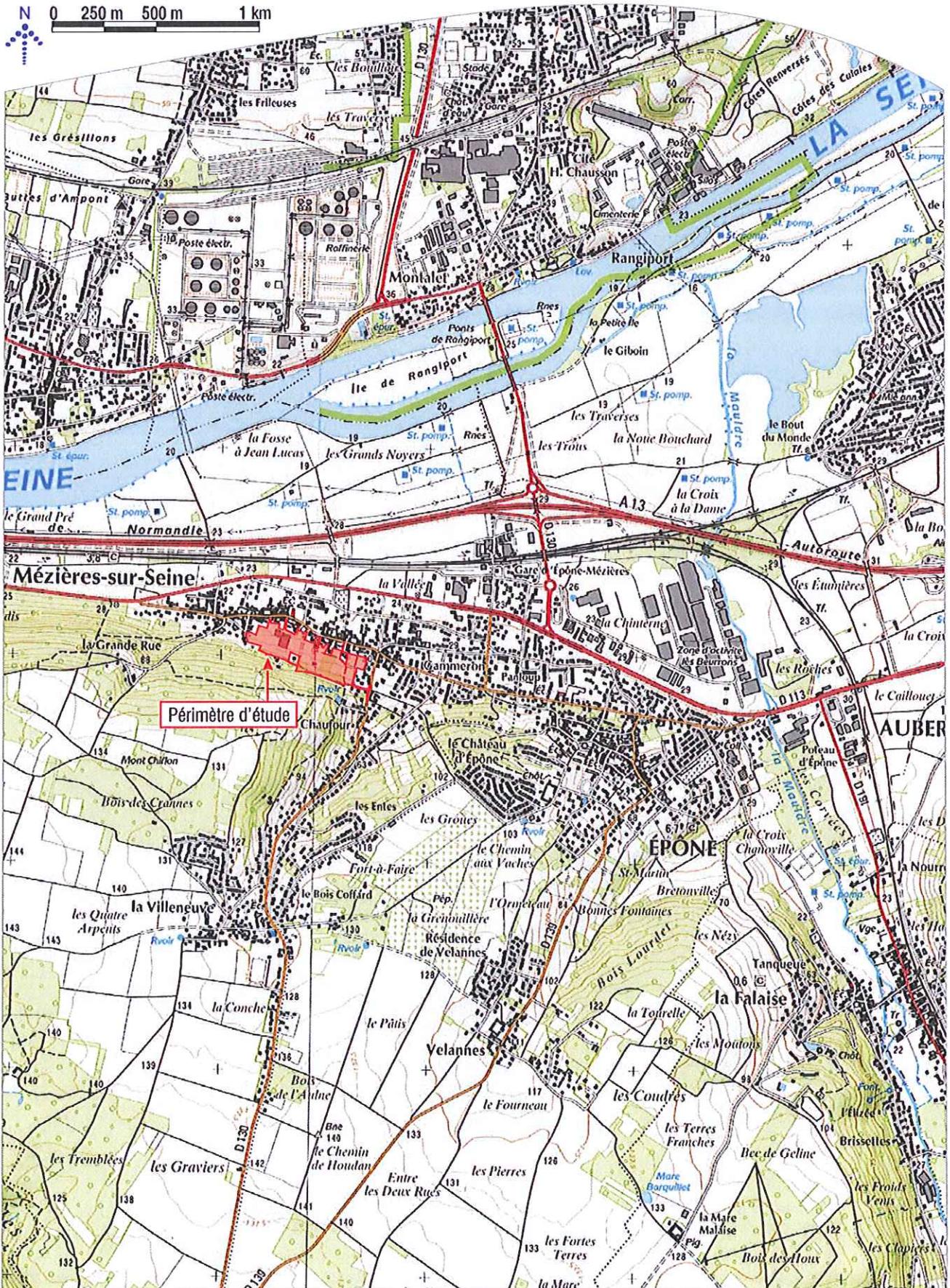
le,

26 JUILLET 2012

Signature



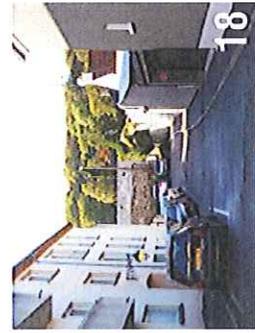
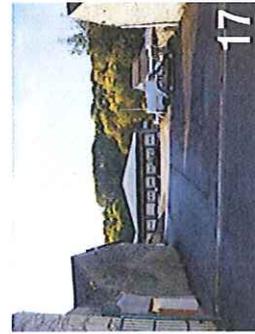
CARTE DE LOCALISATION



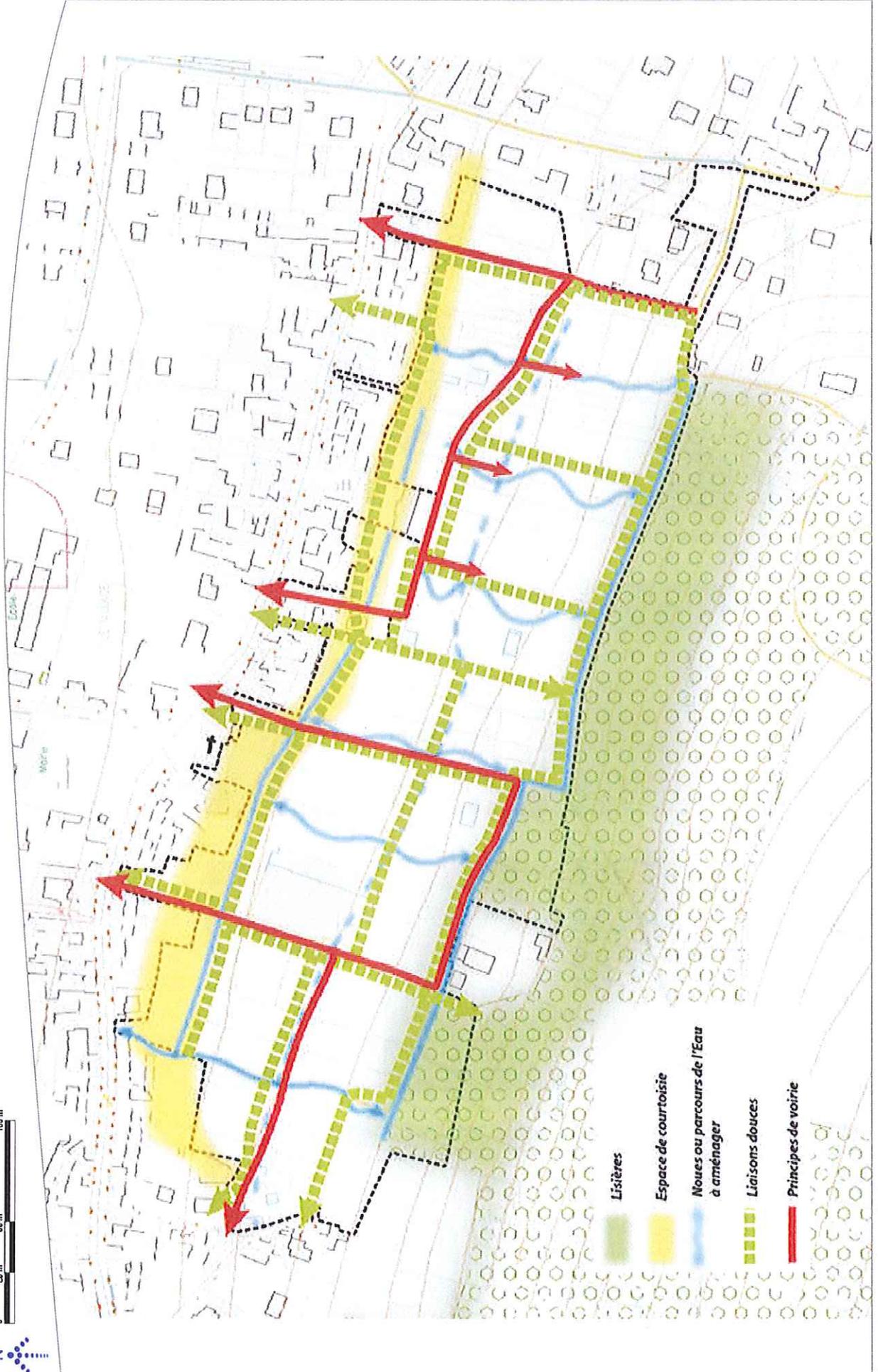
LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUES



PRISES DE VUES DU SITE ET DE SES ABORDS



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU PROJET



AFFECTATIONS DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVOISINANTS



	Urbanisation à dominante résidentielle		Eglise St-Nicolas
	Entreprise industrielle		Bois des Fondis
	Emprise de la ZAC		